

Commission Vie étudiante



À l'Université Bordeaux Montaigne, la Commission vie étudiante (CViE) au sein de l'université est chargée de la **programmation et du suivi des fonds provenant de la CVEC**.

Dans cette commission, les étudiant-es sont aussi nombreux que les autres membres (15 étudiant-es sur 30 membres au total). Des étudiant-es **non élu-es** peuvent aussi siéger à la commission, faire part de leurs propositions pour améliorer la vie sur le campus et participer aux décisions. La commission se réunit 3 fois par an : février, juin et octobre. La composition des membres étudiants est renouvelée tous les deux ans.

📄 [Télécharger les statuts de la CVIE \(format PDF\)](#)